

dispositions semblables dans la mesure à l'étude, je doute fort qu'elle soit efficace. Elle a créé de vrais ennuis à ceux avec qui j'ai communiqué, dont le ministre des Pêches et certains députés. Les banques ont recours à bien des excuses pour expliquer pourquoi elles ne prêtent pas aux pêcheurs aux termes de cette mesure.

• (3.50 p.m.)

Voyons maintenant les détails de la loi sur les petits prêts. Je signale qu'un rapport du ministre des Finances, daté du 9 décembre 1969, donne le nombre des prêts consentis pendant les six premiers mois de 1969. Je veux que le ministre d'État (M. Gray) m'écoute attentivement. Quand j'aurai fini, je suis sûr qu'il dira: «J'ai écouté le député. Je ferai une enquête et rédigerai un rapport». Je demanderais au ministre d'agir précisément ainsi et non pas comme en d'autres occasions, où l'on a fait la même promesse mais sans prendre aucune mesure. C'est essentiel.

Si je puis, un instant, faire montre d'esprit de clocher, j'aimerais signaler à quel point ce genre de mesure peut être essentielle pour une province comme Terre-Neuve. Par exemple, au cours du second semestre de l'année dernière, on a consenti en tout 1,146 prêts, totalisant \$12,732,698. Durant le dernier trimestre, il y eut 377 prêts, totalisant plus de 4 millions de dollars. Mais à Terre-Neuve, au cours du dernier trimestre, on a consenti un seul prêt de \$15,000 et trois prêts seulement durant toute l'année. Dans son rapport sur les prêts consentis aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises pour la période juillet-septembre, le ministre mentionne 225 prêts en Colombie-Britannique, pour \$2,323,621; 138 prêts en Alberta, pour \$1,345,372; 74 prêts en Saskatchewan, 57 au Manitoba, 349 en Ontario et 243 au Québec. Au Nouveau-Brunswick, il y eut 18 prêts et 2 à Terre-Neuve. En d'autres termes, autant les oublier.

La loi ne donne pas de résultats. Qu'est-ce qui ne va pas? C'est la question que je veux poser au ministre d'État. Nous avons de petites entreprises désireuses de grossir. Or, s'il vérifie, il constatera sans doute un très grand nombre de demandes. Environ 15 ou 20 personnes ont écrit pour me demander comment obtenir un prêt en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Or, après avoir suivi la procédure indiquée, elles m'ont fait savoir qu'il leur était toujours impossible d'en obtenir un. Ma circonscription compte 4,000 pêcheurs, mais je doute qu'on ait octroyé un seul prêt en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Nous

avons l'air de plaisanter, monsieur l'Orateur, lorsque nous faisons état de ce genre de mesures dont les gens ne profitent pas.

Je comprends que nous n'avons pas le même nombre de petites entreprises que les autres provinces, et certainement pas autant que l'Ontario, qui a obtenu 349 prêts l'année dernière. Mais lorsque vous constatez que Terre-Neuve n'a obtenu que deux prêts l'année dernière et trois durant la même période de l'année précédente, c'est que quelque chose ne va pas. J'aimerais que le ministre des Finances (M. Benson) nous explique le problème et nous propose des solutions, s'il en a.

On a modifié et modernisé la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, mais les banques ne prêtent pas. N'y a-t-il rien à faire à ce sujet? Le gouvernement ne peut-il pas prendre des mesures pour s'assurer que les personnes qui répondent aux exigences des lois sur les pêches et les petites entreprises peuvent profiter de la mesure pour réunir le capital nécessaire? Personnellement, j'estime que c'est une injustice dont le ministre des Finances porte la responsabilité. Il y a quelques mois, j'ai demandé s'il allait y remédier et si son attitude envers le desserrement du crédit dans les régions d'expansion lente était la même que celle du gouverneur de la Banque du Canada. Je suppose que non et qu'on a enjoint aux banques de ne pas prêter à ces personnes car elles n'offrent pas assez de sécurité, à moins que leurs directeurs ignorent cette mesure législative.

C'est là une forme de discrimination, monsieur l'Orateur, et il importe d'y remédier, car il est bien plus nécessaire d'appliquer cette mesure de façon généreuse dans les régions à croissance rapide que dans celles qui connaissent une prospérité soudaine. A Terre-Neuve, par exemple, le petit entrepreneur ou le pêcheur d'importance moyenne n'ont personne à qui s'adresser pour négocier un emprunt, si ce n'est aux banques. A Ottawa, à Montréal ou à Toronto, il y a d'autres sources, encore que les emprunteurs y soient saignés à blanc. Un amendement précis au sujet de la garantie pourrait peut-être rendre la situation un peu plus aisée.

J'aimerais demander au ministre d'État—j'espère qu'il m'écoute—s'il compte entreprendre une enquête en vue de déterminer pourquoi les Terre-neuviens ne parviennent pas à obtenir des prêts en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Ils en ont obtenu un l'an dernier. On a consenti un ou deux prêts dans la province en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations